

La Cyclo'lettre

Depuis avril, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, élabore son Schéma Directeur Cyclable.



Pour mieux comprendre vos besoins et vos attentes, une enquête a été mis en ligne du 15 avril au 1er juin. Vous avez été plus de 730 à vous exprimer. Merci à vous !



Une pratique cyclable existante mais orientée vers les loisirs.

1%
des déplacements
sont réalisés en
vélo, contre 86 %
en voiture !

La première phase du diagnostic, a permis de faire un état des lieux « cyclable » du Haut Val de Sèvre, avec ses atouts, ses faiblesses, et les potentialités de développement futur.

Ce diagnostic, s'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête, met en évidence une faible part du vélo pour les déplacements utilitaires (1% des déplacements, contre 3% en moyenne nationale, avec un objectif national de 9% à horizon 2025).

Pour autant, le territoire a une pratique cyclable de loisirs. Près de la moitié des personnes utilisent souvent le vélo pour se balader. La finalisation de la Véloroute 94, traversant le Haut Val de Sèvre sur près de 40 km, permettra d'accroître cette pratique.

Si le vélo est déjà utilisé pour se balader, il doit également l'être pour des déplacements utilitaires (se rendre en travail, à l'école, faire ses courses,...) !





A l'échelle du Haut Val de Sèvre, plusieurs difficultés et freins sont mis en lumière par les habitants et sont partagés par les élus :

1. Le manque d'aménagements sécurisés et des itinéraires peu lisibles pour les cyclistes.
2. La cohabitation délicate avec l'automobile, induite par le trafic automobile mais aussi par le non-respect des règles de conduite.
3. Le manque de services complémentaires pour accompagner le cycliste (développer des points de stationnement, par exemple autour des commerces, des équipements ou des gares,...).
4. La topographie ou les distances à parcourir, mais qui peuvent être limitées en développant les Vélos à Assistance Électrique.

Aménagements et services limités pour la pratique quotidienne

Le Haut Val de Sèvre dispose de 41 km d'aménagements favorables à la pratique cyclable, dont 38 km de zones de modération des vitesses pour ralentir les automobilistes et favoriser le déplacement à vélo. A cela s'ajoute la V94 qui peut être utilisée pour les déplacements quotidiens. Seulement 3 km d'aménagements purement cyclables (bandes ou pistes) sont présents.

Ce total est trop limité pour parler de réel maillage. Le constat d'un territoire défavorable à la pratique cyclable est partagé par les habitants et les élus.



Voie verte entre Saint-Maixent l'École et Exireuil

3 km

d'aménagements cyclables
déjà existants

38 km

de zones de modération des vitesses
(ex : zone 30,...) favorables

40 km

d'itinéraires touristiques avec la V94

260

places de stationnement vélo

Des potentialités de développement

Le schéma intercommunal devra faciliter les déplacements au sein des communes et entre les zones urbaines. Certains axes routiers devront être sécurisés, mais le territoire dispose également d'un maillage dense de voiries peu fréquentées, notamment vers les villages et les hameaux.



Voirie communale – Sainte-Eanne

48 %

des habitants résident dans une commune pôle (Saint-Maixent l'École, Pamproux, La Crèche)

28 %

des habitants résident à moins de 5 km d'une commune pôle

1300

salariés ou scolaires qui pourraient à terme se rendre sur leur lieu d'emploi ou d'étude en vélo

Les communes pôles (Saint-Maixent l'École, Pamproux, La Crèche), disposent d'équipements, de commerces ou de services à des distances cyclables raisonnables.

Pour les personnes extérieures il s'agira de faciliter l'accès aux gares, aux aires de covoiturage ou aux arrêts de transports collectifs, d'améliorer les cheminements et de proposer du stationnement adapté.

Le diagnostic a permis d'identifier un potentiel de 1 300 actifs ou scolaires qui pourraient réaliser leurs déplacements quotidiens à vélo, auxquels s'ajoutent les autres usagers pour d'autres motifs (loisirs, achats, etc.).

Si le développement de la pratique cyclable paraît plus propice sur un secteur ouest et sud, les communes situées aux franges ne seront pas oubliées durant les prochaines réflexions.



